



## Invalidité et assurance prêt immobilier

Par **Jaden**, le **04/10/2010 à 20:41**

Suite a une invalidité 2 eme catégorie l'assurance du prêt refuse de prendre en charges les mensualités de l'emprunt sous prétexte qu'il n'y a pas de perte de salaire.

L'assurance crédit propose généreusement de compenser les quelques dizaines d'euros de différence entre la pension invalidité et le salaire initiale.

Avons nous un recours ?

Merci pour votre aide.

Par **Domil**, le **04/10/2010 à 20:54**

Relisez les conditions du contrat d'assurance.

Ne confondez pas l'invalidité sécu et l'invalidité général (avez-vous une carte d'invalidité avec un taux, délivré par la maison de l'handicap ?)

Par **Jaden**, le **04/10/2010 à 21:20**

oui j'ai un taux d'invalidite a 80%

dans les conditions il est bien precise que seule la compensation sera effective, mais je trouve cela insuffisant car ce credit a ete souscrit pour un investissement locatif que je n'arrive pas a gerer vu mon etat de sante.

en fait les loyers encaisses devraient permettre de payer le credit mais comme je ne peux pas m'occuper des locations je dois prendre sur ma pension invalidite pour payer ce credit; de plus a la retraite (dans deux ans), ils continueront de prelever l'assurance mais ne compenserons plus la perte de salaire ( elle sera alors tres importante !!!)

ces clauses sont abusives.

merci pour votre aide.